

## AVIS PUBLIC

### AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Avis public aux personnes et aux organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement 79-17 autorisant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

QUE : Lors de la séance ordinaire du 12 mai, M. Pascal Lemire a donné l'avis de motion concernant le projet de règlement 79-17 et que le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été déposé à cette même séance conformément à la résolution 26-0447.

Le projet de règlement vise à permettre la circulation de véhicules hors route sur certains chemins municipaux.

### CONSULTATION PUBLIQUE

Une consultation publique aura lieu le mardi 26 mai à 19h00, à la salle du conseil situé au 17 route 122 à Sainte-Clotilde-de-Horton. Cette consultation publique permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Toute personne qui désire consulter le projet de résolution peut le faire au bureau municipal. Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel à : [directeurgeneral@steclotildehorton.ca](mailto:directeurgeneral@steclotildehorton.ca).

Donné à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 14e jour de mai 2026.



Michael Bernier  
Directeur général greffier-trésorier